



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Région académique Île-de-France
Service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, Pôle Paris**

Division des établissements et de la vie universitaire
Bureau des établissements publics d'enseignement supérieur

Affaire suivie par : Isée EVRARD
Tél : 01 40 46 21 84
Mél : isee.evrard@ac-paris.fr
47, rue des Écoles
75005 Paris

Fait à Paris, le 6 février 2026

**Arrêté proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du
centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris.**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 18 novembre 2025 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 27 novembre 2025 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 27 novembre 2025 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 janvier 2026 **fixant la liste des candidats** à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 janvier 2026 **portant rectification de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 janvier 2026 **constituant le bureau de vote** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 janvier 2026 **fixant la liste électorale rectificative** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu le procès-verbal du 05 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 05 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Listes présentées	Voix	Sièges
« Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas 1€ pour toustes ! »	7300 voix Soit 31,22% des suffrages exprimés	3 sièges
« Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS) »	2523 voix Soit 10,79% des suffrages exprimés	1 siège
« UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »	1414 voix Soit 6,05% des suffrages exprimés	0 siège
« Bouge ton CROUS, la liste des assos parisiennes pour une vie étudiante solidaire, écologique et inclusive »	4727 voix Soit 20,22% des suffrages exprimés	1 siège
« La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote »	989 voix Soit 4,23% des suffrages exprimés	0 siège
« Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza »	5408 voix Soit 23,13% des suffrages exprimés	2 sièges
« Active ton CROUS »	1020 voix Soit 4,36% des suffrages exprimés	0 siège

Article 2 :

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris :

Listes ayant obtenu des élus	Titulaires	Suppléants
« Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas 1€ pour toutes ! »	THOMIN Louise inscrite à Université Paris Cité – UFR de Géographie, Histoire, Economie et Sociétés BACHETARZI Samy inscrit à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Ecole d'économie de la Sorbonne LEFEBVRE MILON Eloise inscrite à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – UFR 08 Géographie	BLONDEEL Louis inscrit à Sorbonne Université – UFR Sociologie et Informatique Sc Humaines PERUZZI CHOTAR-VASSEUR Eva inscrite à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – UFR 10 Philosophie GUINEBRETIERE Romain inscrit à Institut d'Études Politiques de Paris
« Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza »	BENAVENT Cassandra inscrite à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Ecole Science politique de la Sorbonne KAMARA James inscrit à Université Paris Cité – DRIVE Pôle CED et HDR	MOUTINHO DOS SANTOS SOUSA Carolina inscrite à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Ecole Science politique de la Sorbonne VILLENEUVE Adrien inscrit à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Institut de démographie
« Bouge ton CROUS, la liste des assos parisiennes pour une vie étudiante solidaire, écologique et inclusive »	FERREIRA Audrey inscrite à Université Paris Cité – UFR de Médecine	COCOGNE Damien inscrit à Sorbonne Université – UFR de Latin
« Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS) »	FRAISSEIX Anne-Edith inscrite à Université Sorbonne Nouvelle – Département Monde Anglophone	GANDIN Raphaël inscrit à Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – UFR 08 Géographie

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Paris et affiché dans ses locaux.

Article 4 :

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation**

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris

Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.